

Edito *La comédie des mandats se prolonge*

Par Marie-France Cros

Après le président rwandais Paul Kagame, son homologue algérien Abdelaziz Bouteflika ouvre une nouvelle représentation de la comédie des mandats présidentiels intitulée : "Je vaudrais plus que mes successeurs". Le parlement rwandais avait voté en décembre dernier une réforme constitutionnelle réduisant à deux fois cinq ans la durée du mandat présidentiel, tandis que Paul Kagame pourra diriger l'Etat jusqu'en... 2034.

Le parlement algérien, où le chef d'Etat a la majorité, a voté dimanche une réforme de la Constitution rétablissant la limitation à deux mandats, disposition qui ne pourra plus être modifiée. Elle avait été supprimée en 2008 pour que M. Bouteflika, élu en 1999 et réélu en 2004, puisse se présenter à nouveau aux présidentielles de 2009 et 2014, et

les gagner – bien sûr ! – malgré l'AVC qui, depuis 2013, le tient éloigné du public.

Mais la réforme ne l'empêchera pas de terminer son quatrième mandat et de se présenter à un cinquième, selon le principe poli depuis plusieurs années par plusieurs potentats africains, selon lequel une réforme constitutionnelle sur ce point équivaut à un retour à zéro du compteur de mandats, transformant de vieux chevaux de retour de la dictature en jeunes premiers de la "démocratie".

La suppression de la limitation à deux mandats présidentiels, en 2008, avait – bien sûr ! – répondu à un appel du peuple algérien demandant au président Bouteflika de rester. Sa suppression pour ses futurs successeurs ajoute un nouvel épisode à la saga des Constitutions sur mesure, qui fait fureur en Afrique.